

Rés. : 2019-205

Il est proposé par proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice de s'inscrire à la formation «Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal : trucs et astuces pour mieux s'y retrouver donnée par l'Association des Directeurs municipaux du Québec. La formation aura lieu le 26 février de 9h00 à 16h00 et se tiendra à Matane. Le cout est de 277 \$ plus taxes plus les frais de déplacement.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h40 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2019-206

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2019

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 16 décembre 2019. 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19H30

2. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente:

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 2 décembre 2019, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 3 décembre, soit au moins 8 jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Chantal Tremblay
Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la tenue de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Rodrigue Roy déclare celle-ci ouverte.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TEL QUE PRESCRIT PAR LA LOI

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 2 DÉCEMBRE**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2019-207

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 2 décembre 2019.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 16 décembre 2019 ;

Rés. : 2019-208

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	18426.39\$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	759.84 \$
Comptes à payer du mois :	911.54 \$

4.2 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020**

Rés. : 2019-200

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon, et résolu unanimement d'adopter es prévisions budgétaires pour l'année 2020 telles que présentées, à savoir :

RECETTES	2020
Taxes générales	306 080 \$
Taxes sur une autre base	52 042 \$
Services rendus	34 615 \$
Imposition de droits	6 050 \$
Paiement tenant lieu de taxes	13 538 \$
Autres revenus	26 870 \$
Transfert	99 002 \$
TOTAL	538 197 \$
CHARGES	2020
Administration générale	163 096 \$
Sécurité publique	72 025 \$
Transport	146 595 \$
Hygiène du milieu	59 789 \$
Aménagement et urbanisme	30 657 \$
Loisirs et culture	62 335 \$
Frais de financement	3 700 \$
TOTAL	538 197 \$

4.3 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2019-0225 POUR FIXER LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur Philippe Carroll, conseiller, donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2019-0225 pour fixer le taux de taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'année 2020.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

4.4 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-0225 : POUR FIXER LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a adopté le budget financier pour l'exercice financier 2020, le lundi 16 décembre 2019 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en trois versements, pour les comptes

**4.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-0225 :
POUR FIXER LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES
TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020 (suite)**

de taxes de trois cents dollars et plus ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Grand-Métis a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 16 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE;

Rés. : 2019-210

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 2019-0225, annexé à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

4.5 PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021 ET 2022

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le Plan triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents :

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le Plan triennal d'immobilisations 2019-2020 et 2021.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2021-2022				BUDGET 2020
TITRE DU PROJET	2020	2021	2022	MODE DE FINANCEMENT PRÉVU
TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE				
MODIFICATION DE LA COURBE - CHEMIN DE LA POINTE LEGGATT	60 000 \$			SUBVENTIONS, ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
INSTALLATION ET ENTRETIEN DES LUMIÈRES DE RUE	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
BUREAU MUNICIPAL - RÉFECTION DE LA TOITURE	14 000 \$			ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
INSTALLATION DE BORNES 911	9 000 \$			ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
ADMINISTRATION				
PARC INFORMATIQUE	4 000.00 \$			ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
SÉCURITÉ PUBLIC ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE				
PLAN DE MESURE D'URGENCE	5 525 \$			ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES				
CONSTRUCTION SALLE COMMUNAUTAIRE	20 000 \$	200 000 \$		ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT, SUBVENTION,
AMÉNAGEMENT DU SENTIER MITIWEW	15 000 \$			SUBVENTION, ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
AMÉLIORATION STATIONNEMENT SENTIER MITIWEW	500 \$			ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
PROJET RÉSIDENTIEL - ARPENTAGE ET CADASTRAGE	20 000 \$			ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
PROJET RÉSIDENTIEL - RÉSEAU EAUX-USÉES COMMUNAUTAIRE		150 000 \$		RÈGLEMENT D'EMPRUNT, SUBVENTION
PROJET RÉSIDENTIEL - AQUEDUC		700 000 \$		RÈGLEMENT D'EMPRUNT, SUBVENTION

8. QUESTIONS DU PUBLIC EXCLUSIVES AU BUDGET

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20H00 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE (suite)**

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2019